



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 12-2026-06-02-00026 du 02 JUIN 2026

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 06 novembre 2024, portant nomination de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2024 portant délégation de signature consentie à Monsieur Olivier LACROIX, Directeur de la Direction de la citoyenneté et de la légalité, régulièrement publié au recueil des actes administratifs le 25 novembre 2024 ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, pour les communes comptant deux listes au conseil municipal, par le conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron,

ARRÊTE :

Article 1 : La commission de contrôle de la commune de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON est constituée comme suit :

3 conseillers municipaux de la liste majoritaire :

M. BERNARD Jean-Luc

Mme FAGES Christine

M. EGEA Frédéric

2 conseillers municipaux de la seconde liste :

M. GAUFFRE Christian

M. De SAINT SERNIN Guilhem

Les membres sont nommés pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le **02 JUIN 2026**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Lacroix', written over a horizontal line.

Olivier LACROIX